



Parti socialiste
prilly

Prilly, le 811.202

Postulat :

Pour une mobilité multimodale respectueuse de toutes et tous

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères,**

Prilly est une commune de 2,2 km² sur laquelle un certain nombre de pistes cyclables ont été réalisées. Malheureusement, les artères les plus dangereuses (Rte du Chasseur, Rte de Cossonay, Rte des Flumeaux) n'en ont encore aucune, malgré de nombreuses demandes au Conseil communal, ceci pour diverses raisons en partie compréhensibles.

Pour le PSIG, le développement d'une mobilité multimodale est essentiel. La mobilité douce doit être développée à Prilly, ce développement doit se faire dans le respect de chacun, c'est-à-dire en prenant en compte les besoins et les caractéristiques de chaque quartier, de chaque groupe de population même si, en finalité, des arbitrages devront être faits. Il nous apparaît dès lors primordial d'impliquer la population en amont, afin d'emporter son adhésion aux projets de développement de la commune et d'adapter ces derniers aux réalités quotidiennes de la population.

Des places de parc ont déjà été supprimées près de la piscine. D'autres le seront lors de la réalisation du projet BHNS.

Dès lors, forts du constat des réactions provoquées par la suppression des places de parc sur l'avenue de la Confrérie, le PSIG propose au Conseil ce postulat par lequel nous demandons que la Municipalité nous présente :

- La planification des futures pistes cyclables prévue à Prilly.
- La planification d'autres modifications liées à la mobilité (autres que temporaires).
- Les mesures compensatoires qu'elle entend proposer aux riverains lorsque de telles modifications sont envisagées.
- Un protocole de démarche participative qui sera mis en œuvre à chaque fois qu'une décision de ce type impacte un quartier ou l'entier de la ville.

Nous estimons que ce sujet est suffisamment important pour qu'il soit débattu par une commission du Conseil pour étude et rapport avant d'être renvoyé à la Municipalité.

Nous remercions le Conseil d'accepter ce postulat et de le renvoyer à une commission pour étude et rapport.

Pour le PSIG :

Jean-Michel Piguet, Patrizia Clivaz Luchez et consorts